

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 16 mai 2019, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 21 mai 2019 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↳ Approbation du compte-rendu du 9 avril 2019,
- ↳ Etude de devis :
  - . rue du Clos,
  - . petits travaux,
  - . illuminations,
- ↳ Sécurité
  - . rue de la République,
  - . panneaux + pose,
- ↳ Assurance juridique : avocat,
- ↳ Questions diverses.

---

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

**Présents** : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, Mme DE AVEIRO Marie-France, M. GOUSSU Jacky, M. AUFFRAY Philippe, M. MARIE Michel, M. OBERDIEDER Stéphane, Mme VASSARD Chantal,

**Absents excusés** : M. D'HUIT Mickaël (pouvoir à A. CHOUPART), M. Hervé BORDIER (pouvoir à S. OBERDIEDER), Mme Isabelle ROBERT

**Secrétaire de séance** : M. Michel MARIE

**Date de convocation** : 16 mai 2019

**Nombres de membres** : En exercice : 11    Présents : 8    Votants : 10

---

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Etude de devis rue du Clos

Dans le cadre du projet de réfection du revêtement de la voirie de la rue du Clos, Monsieur le Maire présente trois devis pour des prestations identiques.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 39 598,00 € HT soit 47 517,60 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **2. Etude de devis : petits travaux de voiries**

Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation de petits travaux d'entretien de voirie dans village.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise EPH TP-VRD pour un montant de 2 742,20 € HT soit 3 290,64 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **3. Etude de devis des illuminations de Noël**

L'étude de ce projet n'étant pas suffisamment avancée, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

## **4. Sécurité rue de la République**

Suite aux échanges lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire explique que pour la mise en place du stationnement règlementé à l'essai rue de la République, il est nécessaire de prendre un arrêté. Cette réglementation interviendra à compter de la semaine 24 pour une durée de 5 semaines. Il est rappelé que cette mesure est prise dans l'intérêt de l'ordre public et de la sécurité routière.

## **5. Sécurité : panneaux + pose**

Le conseil municipal envisage d'organiser un chemin de contournement du village pour la circulation des engins agricoles. La pose de panneaux de police matérialisera ce chemin. Le coût de cette opération est estimé à 4 000 euros. Le conseil municipal y est favorable.

## **6. Assurance juridique : avocat**

Monsieur le Maire explique que la commune bénéficie, dans le cadre de son contrat d'assurance, d'une protection juridique. Dans le cadre de procédures en cours, la commune risque d'être amenée à utiliser ces services. Cette assurance étant plafonnée, certains dépassements risquent d'être facturés. A noter toutefois, qu'au titre de l'article 700, ces frais pourraient ensuite être remboursés.

## **7. Divers**

- Le lancement de la procédure pour les travaux rue de la Baguetterie est prévue pour le début de l'été.
- Accompagnement juridique des communes membres de Chartres Metropole – Convention Cadre :

Le projet de schéma de mutualisation intercommunale pour le mandat 2014-2020 dresse un état des lieux des dispositifs mis en œuvre sur le territoire et dessine les perspectives nouvelles de

mutualisation. Ce projet a été approuvé par Chartres Métropole et les communes membres en 2016.

Une des propositions de ce schéma est la mise en place d'actions de coopération en matière de prestations intellectuelles, par voie conventionnelle et dans une recherche de développement de synergies. C'est à ce titre que Chartres Métropole propose aux communes membres de bénéficier de certaines expertises assurées par ses services.

Par délibération n° 2019/084 en date du 9 mai 2019, le Bureau Communautaire de Chartres métropole a approuvé la convention cadre ayant pour objet l'accompagnement juridique de ses communes membres.

Cet accompagnement porte sur les domaines suivants :

- police administrative,
- droit de l'urbanisme (dans la limite de la prestation ADS qui fait l'objet d'une convention spécifique),
- droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité,
- droit de la domanialité et des contrats

Sont exclus les contrats de la commande publique et le droit relatif à la fonction publique.

Cette convention est conclue **à titre gratuit** à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2020. Elle est tacitement reconductible deux fois pour une durée d'un an à chaque fois.

La commune doit approuver la convention afin de pouvoir bénéficier de cette assistance.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ayant pour objet une prestation d'accompagnement juridique avec Chartres métropole,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention ayant pour objet une prestation d'accompagnement juridique avec Chartres métropole
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

➤ Programmation des travaux de voiries :

Les services de Chartres Métropole travaillent à la préparation du programme des travaux d'entretien, de renouvellement et d'enfouissement des réseaux pour les années 2020 à 2023. Il est demandé aux communes de faire connaître leurs prévisions pour 2020. Le conseil municipal se met d'accord pour proposer l'enfouissement des réseaux secs rue de la République.

➤ La commune n'ayant plus l'utilité de six anciennes tables de la salle des fêtes, elle proposera prochainement aux habitants qui le souhaitent de les acquérir moyennant une offre de prix. L'offre la plus élevée sera retenue.

➤ Une réunion publique d'information est organisée le mardi 28 mai à 19 h à la Halle Communale de Mignières. Objet : Mise en place du regroupement scolaire à la rentrée 2019-2020.

➤ Comme chaque année au printemps, le conseil municipal déplore que certains corancéens n'entretiennent pas leurs trottoirs alors que cela est obligatoire.

La séance est levée à 22 h 05.

POUR EXTRAIT  
En mairie, le 27 mai 2019  
Le Maire  
Bernard SERVIN



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Servin", written over a diagonal line.